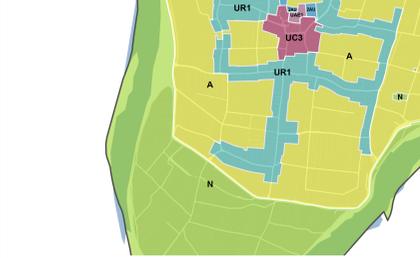


Orléans Métropole  
Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017  
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022  
Mis à jour par arrêté les 10/07/2022 (MA1), 10/10/2022 (MA2), 10/10/2023 (MA3), 11/03/2024 (MA4), 16/11/2024 (MA5)  
Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 10/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M3), 10/08/2024 (M4)  
M3 engagé par arrêté le 08/11/2024

**LÉGENDE DE LA PLANCHE**

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC : zone Urbaine de Centre-ville	Cône de vue et perspective majeure
UC3 : zone Urbaine de Centre-ville	Actes protégés
UC2 : zone Urbaine de Centre-ville	Limites locales
UC1 : zone Urbaine de Centre-ville	Alignement d'arbres
UR : zone Urbaine de Boulevard	Coteau d'arrêt
UR1 : zone Urbaine de Boulevard	Parcels protégés
UR2 : zone Urbaine de Boulevard	Boisement urbain et espaces d'ornement
UR3 : zone Urbaine de Boulevard	Espaces touristiques
UR4 : zone Urbaine de Boulevard	Jardins familiaux et partagés
UR5 : zone Urbaine de Boulevard	Franges agricoles et paysagées
UR6 : zone Urbaine de Boulevard	Zone Natura 2000 et d'aménagement hydraulique
UR7 : zone Urbaine de Boulevard	BBB susceptible de changer de destination
UR8 : zone Urbaine de Boulevard	Éléments de remarquabilité
UR9 : zone Urbaine de Boulevard	Ensembles patrimoniaux
UR10 : zone Urbaine de Boulevard	Limites commerciales protégées
UR11 : zone Urbaine de Boulevard	Emploi commercial protégé
UR12 : zone Urbaine de Boulevard	Secteurs de constructibilité limitée
UR13 : zone Urbaine de Boulevard	Secteurs imposables un maximum (1) ou un maximum (2)
UR14 : zone Urbaine de Boulevard	Zone non soustraite
UR15 : zone Urbaine de Boulevard	Appareillement de plus de 3 sols
UR16 : zone Urbaine de Boulevard	Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
UR17 : zone Urbaine de Boulevard	Secteur de transports publics collectifs
UR18 : zone Urbaine de Boulevard	TMM : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

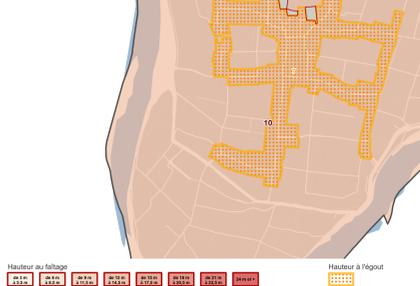
EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



Cône de vue et perspective majeure

Cône de vue et perspective majeure

Cône de vue et perspective majeure